

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA28 0064-3 ET CA28 0077

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} novembre 2022, les règlements suivants :

- <u>RÈGLEMENT CA28 0064-3</u>
 Règlement modifiant le règlement sur les nuisances
- <u>RÈGLEMENT CA28 0077</u>
 Règlement relatif au déneigement des terrains par des entrepreneurs

Ces règlements peuvent consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Le 8 novembre 2022

La secrétaire d'arrondissement Edwige Noza